## Le jour des élections



Vous devez vous présenter au bureau de vote qui est indiqué sur votre carte électorale. Le scrutin se déroule de 8 h à 18h\*.

N'oubliez pas, le jour du scrutin, de vous munir d'une pièce d'identité qui vous sera obligatoirement demandée. **Quelles pièces d'identité peut-on présenter pour voter ?** <u>cliquez ici</u>

En savoir plus (travail des agents et des élus, l'électeur, le dépouillement...) : cliquez ici.

\*Horaires susceptibles d'être modifiées.